

Présentation

Pour l'année scolaire 2007-2008, en France métropolitaine, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, 7 % des élèves sont absents de façon non régularisée (voir définitions) quatre demi-journées ou plus par mois. Cette proportion croît de 2,8 % à 9,6 % entre les mois de septembre et d'avril [1]. Elle a été chaque mois plus élevée par rapport aux années précédentes, excepté pour le mois de mars (mois touché par des mouvements de grève lycéenne en 2005 et 2006). De 2003-2004 à 2006-2007, cette proportion d'élèves absentéistes est restée stable, évoluant entre 2 % et 6 % selon les mois de l'année (hors mois de grève lycéenne) [3]. Pour la dernière année scolaire, le taux d'absentéisme dépasse 6 % dès le mois d'octobre 2007.

Quelle que soit l'année, il y a de nettes différences selon les types d'établissement. Ainsi, en 2007-2008, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne par établissement d'élèves absentéistes croît de 1,8 % en septembre à 9,0 % en avril. Pour les lycées professionnels (LP), cette proportion passe de 6,9 % à 19,3 %. Et la proportion moyenne par collège d'élèves absentéistes reste relativement stable et se situe entre 1,3 % et 2,6 % [1].

Un taux d'absentéisme moyen reflète toujours mal la réalité en établissement. En effet, une majorité d'entre eux est peu touchée par l'absentéisme non régularisé : la proportion d'établissements qui ne déclarent aucun élève absent non régularisé est de 22 % en septembre 2007, et s'élève encore à 15 % en avril 2008. Sur l'ensemble de l'année scolaire, la moitié des établissements déclare toujours moins de 3 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus. En janvier 2008, 36 % des établissements en déclarent moins de 1 % et 49 % moins de 2 %. À l'opposé, une minorité d'établissements est sensiblement touchée par l'absentéisme : ce taux est supérieur à 20 % dans 10 % d'entre eux [2].

Parallèlement à ce taux d'absentéisme calculé à partir du nombre d'élèves absents, la durée de la totalité des absences permet de calculer une estimation du temps d'enseignement perdu par les élèves. Ainsi, en janvier 2008, du fait de ses absences, qu'elles aient été régularisées ou non, un élève aurait perdu, en moyenne, 7,7 % des demi-journées de cours prévues, soit trois demi-journées au cours du mois. Ce pourcentage moyen cache, une fois de plus, une réalité différente selon le type d'établissement : par ses absences, un élève de collège perdrait en moyenne 5,2 % de son temps estimé d'enseignement, contre 6,2 % pour un élève de LEGT et 11,4 % pour un élève de lycée professionnel [4].

Définitions

■ **Une absence est régularisée** à partir du moment où l'établissement la considère comme excusée, motivée ou justifiée. Elle est donc enregistrée comme **régularisée**, dans le cadre de la gestion des absences des élèves par l'établissement.

■ **En matière de régularisation des absences, deux pratiques existent dans les établissements :**

- la première consiste à régulariser toute absence excusée par les responsables légaux, même si aucun motif légitime n'a été fourni ;
- la seconde considère comme absence régularisée uniquement les absences justifiées, c'est-à-dire présentant un motif considéré comme légitime par l'établissement.

Ces disparités de pratiques ont bien évidemment des incidences sur les données relatives aux absences non régularisées et ne leur assurent pas une totale homogénéité.

■ **Le seuil de quatre demi-journées d'absence non régularisées par mois** a été retenu parce qu'il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant "les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés".

■ **L'estimation de l'incidence globale de l'absentéisme des élèves sur l'enseignement qui leur est dû**, appelée ici "perte du temps d'enseignement", ou proportion moyenne par établissement du nombre de demi-journées d'absence, est calculée en rapportant le nombre total de demi-journées d'absences tous motifs confondus (régularisées et non régularisées) à l'effectif total d'élèves et au nombre de demi-journées d'ouverture des établissements dans le mois. Il ne s'agit évidemment que d'une estimation, d'une part, parce qu'une heure d'absence est souvent comptabilisée pour une demi-journée, et d'autre part, parce que le temps d'ouverture de l'établissement sur lequel on se base pour cette estimation est généralement supérieur au temps d'enseignement dû à chaque élève.

Source : Enquête n°77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public en France métropolitaine.

Enquête : La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2007-2008 auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2007 à avril 2008 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 05.04, 06.09, 07.24.

L'absentéisme des élèves du second degré

[1] Proportion moyenne par établissement d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus (2007-2008) (%) (France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Total
Septembre 2007	1,3	1,8	6,9	2,8
Octobre 2007	2,6	4,4	15,3	6,4
Novembre 2007	2,5	8,3	19,6	9,3
Décembre 2007	2,6	6,2	15,0	7,3
Janvier 2008	3,1	5,8	15,2	7,2
Février 2008	2,0	4,8	11,3	5,5
Mars 2008	2,7	7,4	16,6	8,2
Avril 2008	2,6	9,0	19,3	9,6

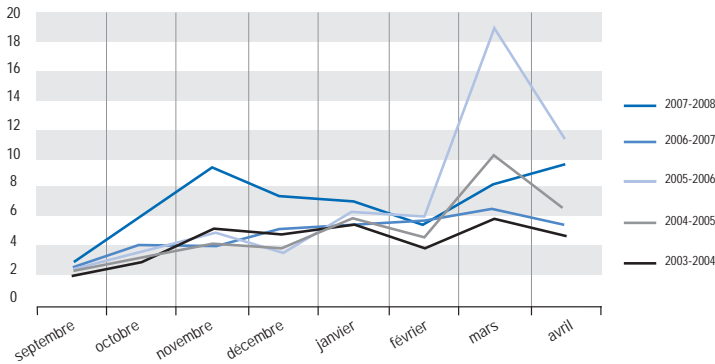
Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents croît de 2,8 % en septembre 2007 à 9,6 % en avril 2008.

[2] Distribution de la proportion moyenne par établissement des élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus (janvier 2008) (%) (France métropolitaine, Public)

	Premier quartile	Mediane	Dernier quartile	Dernier décile
LEGT	0,4	1,8	5,2	14,6
Collège	0,2	0,7	2,9	8,2
LP	3,5	9,1	19,6	39,0
Total	0,5	2,3	8,2	20,4

Lecture - En janvier 2008, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,5 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 2,3 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 8,2 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 20,4 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus.

[3] Évolution de la proportion moyenne par établissement d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus (%) (France métropolitaine, Public)



[4] Proportion moyenne par établissement du nombre total de demi-journées d'absences (2007-2008) (%) (France métropolitaine, Public)

